L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, *à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.*

No 148. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 8 MAI 1830. Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 9e. classe

De 1830—*Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 15 Mai.*

PROSPECTUS :—

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	3,000		" 3,000
1 " "	1,800		" 1,800
1 " "	1,400		" 1,400
1 " "	1,200		" 1,200
1 " "	1,008		" 1,008
6 " "	500		" 3,000
6 " "	300		" 1,800
6 " "	200		" 1,200
156 " "	50		" 7,800
156 " "	30		" 4,680
624 " "	8		" 4,992
7800 " "	4		" 31,200
8,760 Lots			$ 73,080

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutations, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 960 avec deux et 7,440 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera trois à la fois : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $40,000

Et les cinq autres billets qui auront mêmes numéros, dans l'ordre suivant respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	5,000
2, 1 et 3	1,800
2, 3 et 1	1,400
3, 1 et 2	1,200
3, 2 et 1	1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre que ce soit, auront droit chacun à 500

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 300

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 80

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er, et le 2e. auront chacun droit à 30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à ... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celuiqu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entiers $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pouga gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur.

LE soussigné voulant quitter le pays, offre à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés, consistant en Maisons, Terrains, Esclaves, Meubles, &c. : les dites propriétés, sont situées dans le faubourg Saulet. Pour le prix et les conditions, s'adresser chez lui, dans ledit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.

22 mars—1m L. FOUCHER.

Changement de Domicile.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer respectueusement au public en général, et à leurs amis, qu'ils ont transporté leur atelier rue Bienville, vis-à-vis la poste, où ils tiennent constamment un assortiment de dales toutes faites et prêtes à être posées, ainsi que tous les autres articles qui concernent leur profession.

Les entrepreneurs qui auraient besoin des articles ci-dessus, les trouveront toujours au meilleur compte chez.

13 Avril—1mois DUPIN & LOMBART.

LE SOUSSIGNE' donne avis qu'il vient d'être nommé Collecteur de la taxe provenant des licences accordées aux Caboteurs et Pacotilleurs, qu'il commencera à dater du premier Lundi de Mai, à mettre en force la loi de la Législature relative aux Caboteurs et Pacotilleurs, approuvée le seize Mars 1830, et que tous ceux qui trafiquent comme Caboteurs ou Pacotilleurs auront à se procurer une licence sous peine d'être poursuivis et condamnés à payer l'amende voulue par la susdite loi. Il prévient en même tems qu'on pourra le trouver à son bureau depuis neuf heures jusqu'à trois, rue Ste. Anne, No. 81 entre les rues Royale et Conde.

[illegible]

VICTOR ROUMAGE offre à vendre en déchargement du brick Mora, de la Baie d'Honduras,

240 Peaux de Bœuf,
4000 liv. vieux Cuivre,
30 tonneaux Bois de Campêche. 25

UN homme d'un âge mur, et dont la vie a été consacrée à l'étude, désirerait trouver à s'employer comme instituteur, dans une famille privée à la campagne.

Pour renseignemens, s'adresser à Mr. Maureau directeur des Ecoles Publiques. 10 mars

---

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants :

10 Balles Brin jaune pour moustiquaires;
4 Do. Coutil fil de coton;
4 Do. Leontine pour pantalons et vestes;
12 Do. Fil de Rennes;
20 Do. Lisses assorties;
4 Boucauts Fil à Scine, pour emballage;
400 Bques Vin Rouge assorti, de Bordeaux;
1000 Caisses do. do.
500 Do. Blanc do.
25 Tiercons Vin Blanc, Sauterne et Grave;
20 Pipes Eau-de-vie de Cognac;
100 Caisses Liqueurs assorties;
100 Do. Fruits à l'Eau-de-vie;
20 Do. Sardines à l'huile et crues;
15 Malles Eau-de-Cologne;
12 Caisses Serrures de 4 à 10 pouces, et autres ferrements;
25 Barils Café de St. Jago de Cuba. etc. etc
2 mars.

BRAUD & CO.

Rue St. Pierre, numéro 127.
(Entre Dauphine et Bourbon)

ONT constamment de la BIERE, PORTER et ALE, de Philadelphie, en barils et bouteilles ainsi que du CIDRE de Newark, en barils et en caisses ; assortiment de vins d'excellente qualité. 3 avril—

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour du premier district.

Oliver J. Noyes contre *ses créanciers.* } ATTENDU que Oliver J. Noyes, débiteur insolvable, actuellement en prison, a présenté sa pétition à cette Cour, à l'effet d'obtenir le bénéfice de l'acte en faveur des débiteurs insolvables détenus en prison.—Avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire d'avoir à comparaître (et cette publication est une citation à cet effet), le 12 Mai prochain en la dite Cour, pour déduire par devant elle les raisons, s'il y en a, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, ainsi que son élargissement. James Sterrett, esq. est nommé d'office pour représenter les créanciers absens.—Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de la dite cour, ce 17 Avril A. de. 1830.

19 avril—7f 2ps. J. L. LEWIS, greffier.

AVISO.—El que suscribe estando para dejar el pays, ofrece á vender á condiciones muy ventajosas todas sus propiedades, consistiendo en casas, tierras, esclavos, muebles, &a. Dichas casas y tierras son situadas en el faubourg Saulet. Por el precio y condiciones, dirigirse en dicho faubourg, esquina á las calles de St. Tomas y Eduardo.

23 de marzo L. FOUCHER.

AVIS.

ATTENDU que Etienne Reine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'effet souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1822, conjointement avec Morel Dufrasnand, juge de la paroisse St. Charles ;

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les raisons pour lesquelles le dit effet et l'hypothèque qui en résulte ne seraient pas levés et annulés.

Donné sous mon sein et le sceau de l'Etat, à la Nlle.-Orléans, le 22e. jour d'Avril 1830, et l'an cinquante-quatrième de l'indépendance des Etats-Unis.

JACQUES DUPRE'.

Remplissant les fonctions de Gouverneur.
Par le Gouverneur, G. A. WAUGHMAN,
24 avril—30f Secrétaire d'Etat

CENT MILLIERS de Cigarres de la Havane, venus par le Chartiot, et à vendre à l'Hotel des Etrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c, par

27 Av.—3 RACHE CONSTANT

Dix piastres de récompense

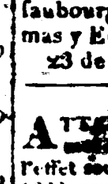

Seront données à celui qui arrêtera et logera dans une des prisons de l'Etat, le nègre roux-âtre ou grifle américain nommé CESAR, âgé de 35 à 37 ans, taille de 5 pieds 8 ou 10 pouces, bien corporé, voix plutôt faible que forte, depuis 18 mois dans cette ville, boulanger et vendeur de pains. Il manque de chez son maître du 22 au 29 de Mars. Je ne dépeint pas son habillement; lui étant très-facile de se déguiser. Il est très possible qu'il serait accompagné d'une négresse, ayant appris que sa femme appartenant à un habitant près de la ville, s'est absentée à la même époque.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point donner asile au susdit nègre, sans encourir toute la rigueur de la loi.

1er Mai—3 B. BOUNY.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

Est parti maron de chez le soussigné, depuis Samedi dernier, le nègre créole de St. Domingue, nommé JOSEPH, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces, mesure française, parlant Français et Anglais, et bagayant un peu : Il était vêtu d'un pantalon de coutil rayé, une chemise blanche, [illegible] son simpant se trouve écrit les lettres initiales du soussigné. Il a la figure quelques légères marques de petite vérole, et est connu comme cigarier. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné, ou le conduira à la geole de cette ville.

BAPTISTE AZEMARD.
4 mai—3 Esplanade et Levée

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, Vendredi dernier, la négresse FANNY, âgée d'environ 40 ans, grande et mince de taille. Elle a été achetée de la succession Liddle, il y a environ un an. Elle ne parle qu'Anglais. On suppose qu'elle se tient dans le faubourg supérieur, où demeure son mari. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui la conduira en prison. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne l'employer ni ne la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

F. CHUAU.

5 mai. No. 90, rue Victoire, faubourg Marigny.

MR. J. FONTAMGES [illegible] médecin de Paris, où il a subi un [illegible] de Chirurgie Dentaire, sous les Professeurs les plus distingués, à l'honneur d'informer les habitans de la Louisiane, qu'il vient s'établir à la Nouvelle-Orléans, pour y exercer la profession de Chirurgien-Dentiste.

On trouvera chez lui les Poudres, Pilules, Opiats, Teintures, Anti-Scorbutiques, Elixirs, Lotions, Gouttes, Calmants, et tous les remèdes odontalgiques recommandés par les Médecins et les Dentistes les plus renommés de l'Europe.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il y répondra de la manière la plus satisfaisante.

Il demeure rue Dumaine, maison de Mr. Rodrigues. 1er. Mai.—3.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE
Bâton-Rouge,
NEUVIEME CLASSE DE 1830.

Le Tirage aura lieu positivement Samedi 8 de Mai 1830, à 5 heures du soir.

PROSPECTUS.—

1 Lot de	$12000	est	$12000
1 " "	4000	"	4000
1 " "	1200	"	1200
1 " "	900	"	900
1 " "	800	"	800
1 " "	684	"	684
5 " "	600	"	3000
6 " "	400	"	2400
6 " "	200	"	1200
156 " "	45	"	7020
156 " "	20	"	3120
624 " "	8	"	4992
7800 " "	4	"	31200
8754 Lots			$73,080

Prix des Billets.

Entiers $4—demis et quarts en proportion. Livrets de dix billets (garantis ne pas tirer moins $16) $40.

On pourra se procurer des billets au bureau du Directeur, rue Bienville, No 41 près l'encoignure de la rue de Chartres.

Chaussures du Nord.

Les soussignés ont reçu par le navire Louisiana, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.

3 mai J. G. ARRAIZA & Co.

CHAUSSURES 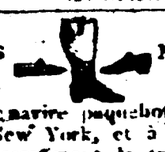 NOUVELLES.

REÇU par le navire paquebot Louisiana, venant de New York, et à vendre par les soussignés, un assortiment de très jolies chaussures, de première qualité, qu'ils vendront à des prix modérés.

4 mai—3 BLANCHET & CO.

UNE Dame Française pouvant enseigner tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni la preuve depuis qu'elle habite la Louisiane, désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où on la chargerait de l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles.

S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Louis Pilié, près la Bourse

19 Avril—3f. s.

COUR DE DISTRICT, Samedi 24 Avril, 1830.—Dans l'affaire de *Valery R. Avart* contre *ses créanciers.*—Sur motion de Mr. C. G. de Armas, avocat des Syndics dans cette affaire et sur enregistrement du tableau definitif de répartition, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable, et tous autres intéressés, déduisent d'ici à Samedi 8 Mai prochain, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué, et les syndics déchargés.—Extrait de Minutes.

27 av.—5 JNO. L. LEWIS Greffier.

PAROISSE ST. BERNARD.—Cour des Preuves,—Avis est par le présent, donné aux créanciers de la succession de feu Jean Joseph Casado, ou à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours de la date du présent avis les raisons pour lesquelles le tableau de distribution des fonds provenant de la dite succession ne serait point homologué, et la distribution faites conformément au dit tableau

Par ordre de la Cour,
Pase. St. Bernard, 26 Avril 1830.
29 avril—3 C. FAGOT, juge

AVIS.—Toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations à exercer contre la succession d'Adèle Morel f. c. l. sont invitées à se faire connaître aux exécuteurs testamentaires ou à leur avocat Mr. A. W. Pichot, rue de Chartres, No. 145, et à leur présenter, d'ici à quinze jours, une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées et ceux qui peuvent devoir à la dite succession, son également invités à payer leur compte aux dits exécuteurs.

FIFI POMPONNEAU & E. BAJOLLIERE.
5 mai—3. Exécuteurs testamentaires.

VENTE PAR LE MARSHALL.

Madame Fox et autres contre Etchberger.

EN vertu de 2 Writs de fieri facias à moi adressés par l'hon P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente. Samedi 8 Mai prochain à, midi précis, au café de la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, le nègre JOE, saisi dans l'affaire ci-dessus.

8 Avril L. DAUNOY, Marshal.

F. Rebouan *contre* M. Thérese A. Sainet et La. Carlon. A. de c. l.

EN vertu d'un *writ de fieri facias*, à moi adressé par l'hon. Galien Préval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 8 Mai prochain, à la Bourse, à midi, l'esclave nommé Brissy, saisi dans l'affaire ci-dessus.

7 avril L. DAUNOY, *Marshall.*

Samuel Mills *contre* Seber, Goodman &c Edouard Engelsand et autres, *contre* les propriétaires du Bateau à vapeur Pearl River.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 24 Mai prochain, à midi à la Bourse, le Bateau à vapeur Pearl River, son ameublement, et ses apparaux, Saisis dans l'affaire ci dessus.

23 Avril L. DAUNOY, Marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chls. Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 15 du courant, à midi, à la bourse Hewlett, une MAISON construite en bois, ayant 4 chambres et 2 cuisines doubles, située sur un morceau de terré au No. 90, mesurant 40 pieds, plus ou moins, de face à la rue Girod, sur 80 pieds, plus ou moins de profondeur; saisie dans l'affaire de [illegible] Jones, Chls Byrne et autres.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, à un crédit de 12 mois, en billets endossés portant intérêt à 5 pour 100, du jour de la vente, et hypothèque sur ladite propriété jusqu'à parfait payement, conformément à un acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet Etat, et pour d'autres objets.

1er Mai. L. DAUNOY, *Marshal.*

Marguerite Guirot *contre* Williams.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 10 Mai prochain, à 4 heures, au bureau du Marshal, 4 paquets de cordes, saisis dans l'affaire ci-dessus.

1er Mai L. DAUNOY, Marshal.

Marty contre Blasc.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Lundi 10 de Mai prochain, à 4 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, cinq corps de classe, 3 petites trompettes, 1 fusil à deux coups et un sac à plomb, saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 Avril L. DAUNOY, Ml.

Rene L. Daunoyer, curateur de la succession de Suzette Fontaine, contre Auguste Lecompte.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 31 Mai prochain, à midi, à la Bourse, une négresse nommée Toussine., saisie dans l'affaire ci-dessus.

30 Avril. L. DAUNOY, Marshal.

Thomas Loney contre *W. McCullen.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi 15 Mai courant, à midi, à la bourse d'Hewlett, un CHEVAL et un DRAY, No. 310, saisis dans l'affaire ci-dessus.

6 Mai. L. DAUNOY, *Marshal.*

Elijah Crocker contre *Th. J. Dubos.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon J. Bermudez, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 4 Juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, une MAISON construite en bois, No. 92, située dans la rue Girod, entre les rues des Magasins et du Camp, mesurant 46 pieds plus ou moins de face, sur 80 de profondeur, saisie dans l'affaire ci-dessus.

5 Mai. L. DAUNOY, *Marshal.*

Vanostin, A. Parker, Richard Cook et autres,
contre
Harris & Wilson.

EN vertue de seize writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. F. Smith juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 4 Juin prochain, à la Bourse Hewlett, à l'heure de midi, les deux tiers du bateau à vapeur SHEPHERDESS, saisie dans les affaires ci-dessus.

5 Mai. L. DAUNOY, *Marshal.*

Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle Orleans.

Augustin Benvs les créanciers.

SUR lecture et enrégistrement de la pétition et des autres documens relatifs à cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en cette cour le 18 Mai prochain (1830,) à l'effet de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et de déduire les raisons (s'il y en a) pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne lui serait pas accordée. En attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Je certifie ce que dessus.

29 Avril Th. S. KENNEDY, greffie

AVIS.—Un élève en pharmacie, bien recommandé, trouverait à se placer avantageusement, en s'adressant au bureau de cette feuille. 10 février

---

Panacée de Swaim.

Prix : $1 la Bouteille.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, autant par l'emploi qui en a été fait dans les hopitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'ulcération; ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les assoupissements, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage du mercure, &c. Des expériences réitérées ont prouvé que c'était au printems et à l'automne, un préservatif précieux pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspepsiques comme pour les maladies intérieures dont le caractères annoncent que les poumons sont attaqués, produit les plus heureux résultats.

Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont voulu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute respectabilité et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes :

CERTIFICATE.

Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pennsylvanie, chirurgien et professeur de clinique à Alms House.

J'ai employé dans un grand nombre de occasions, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.

17 Février 1823. W. GIBSON, *M. D*

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien l'Hopital d'York, &c. &c.

J'ai employé très fréquemment la Panacée de Swaim, tant dans les hopitaux que dans les traitemens particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.

New-York, 1er Mai 1824.

VALENTIN MOTT, *M. D.*

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hopital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.

Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R. C. Trégomain, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.

Philadelphie, (rue Locust) 1824.

THOMAS PARKE, *M. D.*

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.

Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots ; "Swaim's Panacea—Philada," fondus dans le verre; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.

Wm. SWAIM, Propriétaire.
Philadelphie

On trouvera toujours chez les soussignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment de médicament ci-dessus.

C. MORGAN & BROTHERS.

Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24. 5 avril—1m

---

PUISQUE le genre a été établi "à la mode des Directeurs d'Orléans" de choisir et d'annoncer les jours de tirage des loteries un an ou deux d'avance, suivons le torrent.—Le soussigné donne avis à tout ceux que cela peut concerner, qu'il a aussi choisi les jours suivans :

Pour la fin de cette année; le 8, le 15 et le 22 Décembre.

Pour l'année 1831—	Janvier 5, 8, et 12.	
" "	Fevrier 2, 16 et 26.	
" "	Mars 9, 16 et 30.	
" "	Avril 13, 20 et 27.	
" "	Mai 11, 20 et 24.	
" "	Juin 1er. 15 et 29.	
" "	[illegible]bre 3. 17 et 24.	
Pour l'année 1832—	Tous les Samedis, et	

ainsi de même pour les cinq années suivantes.

D. MALCOLM.

1er mai. Direc. de la Loterie de l'église R. C.

VROUMAGE offre à vendre 70 barils Eau-de vie blanc ne 3e preuve, sans droit au drawback.